

MAIRIE
Place Charles Boisseau
39290 OFFLANGES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 2012

Présents : MM Luc BARBIER, Marc BARBIER, Claude CLERGET, Claude COMTE, Alain DIETRE, Patrice GUELLE, Sylvie LEROY, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Absent : M Gilbert JACQUOT.

Excusé : M Julio SALVADO.

Secrétaire de séance : M Claude COMTE.

PRIME DE FIN D'ANNEE

Sortie de M Jean-Claude THABARD pour cette délibération.

Le maire propose aux conseillers d'octroyer une prime de fin d'années à Mme THABARD pour les heures faites en dehors de son contrat. Les conseillers décident à l'unanimité de lui allouer en 2012 l'indemnité de mission des préfectures avec le coefficient 1.5 du montant annuel de référence, soit la somme de 646.82 €.

CLOTURE DU COMPTE DE L'EXTENSION MAIRIE AVEC LE SIDEC

Le conseil approuve à l'unanimité le décompte général et définitif des dépenses présenté par le SIDEC qui s'élève à 271 566.35 € TTC et prend note que le montant restant à payer s'élève à 3802.35 € TTC.

PROPOSITION DU SIDEC POUR LA GESTION DES EQUIPEMENTS A.E.P.

Le maire informe le conseil que le SIDEC propose à la commune d'adhérer aux services mutualisés pour la gestion des équipements d'alimentation en eau potable pour un montant de 150 € d'adhésion et 450 € pour le nettoyage du réservoir.

Les conseillers décident de continuer à s'investir et ne donnent pas suite à cette proposition.

DEMANDE DE SUBVENTION DES COMPAGNONS DU DEVOIR

A la suite de la proposition de monsieur le maire, les conseillers décident d'allouer une subvention de 100 € à l'association ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France.

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Il aura lieu entre le 3 et le 10 décembre 2012.

QUESTIONS DIVERSES

- Le nettoyage du réservoir d'eau aura lieu le samedi 8 décembre 2012.
- Suppression du numéro de FAX de la mairie
- Affouage : 5 lots de cloisonnement seront tirés au sort

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 22h15.

Offlanges, le 29 novembre 2012

Le maire,
Marc BARBIER.